
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le plan « Annexe « A » au Chapitre IX » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est remplacé par le plan joint en annexe A au présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE A

Annexe « A » au chapitre IX

PLAN DES LIMITES DE VITESSE – ARRONDISSEMENT OUTREMONT

Plan de M. Jacques Fournier mis à jour le 9 janvier 2019.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2019.

Philippe TOMLINSON
Maire de l'arrondissement

Me Marie-France PAQUET
Secrétaire d'arrondissement



LEGENDE

- LIMITE DE VITESSE 30 km/h
- LIMITE DE VITESSE 40 km/h
- LIMITE ARRONDISSEMENT
- PANNEAU MAX 30 km/h SECTEUR
- PANNEAU MAX 40 km/h

N°	Description	Date	Statut
1	ÉDICT DE VITESSE 30 km/h - ARRÊTÉ 2010-08-16	2010-08-16	■
2	ARRÊTÉ DE VITESSE 40 km/h - ARRÊTÉ 2010-08-16	2010-08-16	■
3	ARRÊTÉ DE VITESSE 30 km/h - ARRÊTÉ 2010-08-16	2010-08-16	■
4	ARRÊTÉ DE VITESSE 40 km/h - ARRÊTÉ 2010-08-16	2010-08-16	■

PLAN DE SIGNALISATION POUR
LES LIMITES DE VITESSE
ARRONDISSEMENT
OUTREMONT

Approuvé à la suite du rapport de l'inspecteur
Plan modifié l'arrêté 2010-08-16
du règlement 1171